

leMag IDAM

n°37 - AVRIL 2022

à la une
**SPÉCIALE
PRÉSIDENTIELLE**

IMPÔTS, POUVOIR D'ACHAT,
RETRAITE, LOGEMENT...

**QUE PROPOSENT
LES CANDIDATS ?**

éclairage

**MARCHÉS FINANCIERS
APRÈS LE CHOC DE LA GUERRE,
PLACE À L'INCERTITUDE**

à la une



ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE QUE PROPOSENT LES CANDIDATS ?

Les 10 et 24 avril, les électeurs sont appelés aux urnes pour désigner le prochain président de la République. Dans leurs programmes, les postulants à la fonction suprême égrènent une série de mesures en faveur des finances personnelles des Français. Tour d'horizon.

→ page 3

éclairage



MARCHÉS FINANCIERS APRÈS LE CHOC DE LA GUERRE, PLACE À L'INCERTITUDE

Plus d'inflation, moins de croissance économique, davantage de volatilité sur les marchés actions. Telles sont les seules évidences qui ressortent quelques semaines après le début de l'offensive militaire russe en Ukraine.

→ page 9

vosre patrimoine

→ page 11



à la une

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

QUE PROPOSENT LES CANDIDATS ?

Au terme d'une campagne présidentielle atypique, menée dans un contexte post-Covid puis sur fond de conflit en Ukraine, les électeurs sont invités à se rendre aux urnes les 10 et 24 avril pour désigner le prochain président de la République. Poussée de l'inflation oblige, la thématique du pouvoir d'achat a occupé une place prépondérante dans les débats. Impôts, retraite, immobilier, transmission... Les 12 prétendants à la fonction suprême ont égrené, dans leurs programmes, toute une série de mesures en faveur des finances personnelles des Français. Tour d'horizon.



Nathalie Arthaud
Lutte ouvrière (LO)



Nicolas Dupont-Aignan
Debout la France (DLF)



Anne Hidalgo
Parti socialiste (PS)



Yannick Jadot
Europe Écologie - Les Verts (EELV)



Jean Lassalle
Résistons!



Marine Le Pen
Rassemblement national (RN)



Jean-Luc Mélanchon
La France insoumise (LFI)



Emmanuel Macron
La République en Marche (LREM)



Valérie Pécresse
Les Républicains (LR)



Philippe Poutou
Nouveau parti anticapitaliste (NPA)



Fabien Roussel
Parti communiste français (PCF)



Éric Zemmour
Reconquête!

Les clivages gauche-droite ont la vie dure

Sans surprise, aucun candidat ne propose ouvertement d'alourdir la fiscalité des revenus, à l'heure où le pouvoir d'achat s'est imposé comme l'un des principaux thèmes de la campagne. Cela n'a pas empêché **Philippe Poutou** de proposer, au risque de contrevenir à la Constitution, un taux d'imposition de 100% pour les revenus au-delà de cinq Smic. Plus globalement, l'ambition générale est de refondre le barème de l'impôt à gauche, afin de le rendre plus progressif (**Mélenchon, Jadot, Poutou**), pour l'alléger au profit des classes populaires et l'alourdir pour les plus aisés, alors qu'**Anne Hidalgo** n'entend pas y toucher.

Instrument de redistribution des richesses, l'impôt est aussi couramment utilisé pour redonner du pouvoir d'achat, ce qu'**Emmanuel Macron** a fait durant son quinquennat en baissant le taux de la première tranche de 14 à 11%, pour alléger l'imposition de 5 milliards d'euros, au profit des classes moyennes. **Marine Le Pen** propose, par exemple, d'exonérer d'impôt sur le revenu « tous les jeunes actifs jusqu'à 30 ans pour qu'ils restent en France et fondent leur famille chez nous ». Pour que le calcul de l'impôt leur soit plus favorable, elle entend aussi rétablir la demi-part fiscale supplémentaire pour les veufs et veuves, tout comme **Éric Zemmour** et **Nicolas Dupont-Aignan**.

VISIONS DE LA FAMILLE OPPOSÉES

Certains décideurs assignent également à l'impôt un rôle dans la politique familiale. À droite, on y voit un moyen de relancer la natalité, à l'instar d'**Éric Zemmour** qui propose de quasiment doubler le plafond du quotient familial (avantage fiscal lié au nombre d'enfants, NDLR) de 1.592 à 3.000 euros. **Yannick Jadot** veut, au contraire, remplacer le quotient familial par un crédit d'impôt par enfant, d'un montant « constant quel que soit le niveau de revenu ». Il propose, en outre, l'instauration d'une individualisation de l'impôt en supprimant le quotient conjugal, afin de « rendre les niveaux d'imposition indépendants des choix individuels de mise en couple ». De façon assez iconoclaste, **Emmanuel Macron** veut permettre aux concubins vivant ensemble « de réduire leurs impôts comme s'ils étaient mariés ou pacsés », vraisemblablement via une déclaration de revenus commune.

CONSENSUS À GAUCHE SUR LA SUPPRESSION DE LA FLAT TAX

Considéré comme un cadeau fait par **Emmanuel Macron** aux plus riches au début de son quinquennat, le prélèvement forfaitaire unique (PFU) ou flat tax, au taux de 12,8% sur les placements financiers fait l'unanimité contre lui à gauche : **Fabien Roussel, Yannick Jadot, Jean-Luc Mélenchon** et **Philippe Poutou** appellent à sa suppression.

Impôt sur la fortune allégé à droite, renforcé à gauche



Les clivages partisans demeurent marqués au sujet de l'imposition du patrimoine des Français les plus aisés. À droite, la volonté est d'alléger la pression fiscale pesant sur les propriétaires soumis à l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), créé en 2018 en application du programme d'**Emmanuel Macron** : **Valérie Pécresse** propose de porter l'abattement fiscal sur la résidence principale de 30 à 50%, alors qu'**Éric Zemmour** propose de l'exonérer en totalité. L'approche de **Marine Le Pen** est plus radicale, puisqu'elle émet l'idée d'une suppression de l'IFI, qui serait remplacé par un « IFF, impôt sur la fortune financière, pour taxer la spéculation ».

À l'opposé, les candidats de gauche militent tous pour un renforcement de la fiscalité du patrimoine, suivant une logique de justice fiscale. C'est ainsi que **Yannick Jadot** souhaite rétablir l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) « avec une assiette plus large » et « moins d'exonération », tout comme **Jean-Luc Mélenchon**. Ce dernier souhaite « rétablir et renforcer » l'ISF, en y incluant un volet climatique visant à taxer la « nature plus ou moins polluante » du patrimoine. Dans le même esprit, **Anne Hidalgo** veut instaurer un « Impôt de Solidarité sur la Fortune Climat et Biodiversité afin de mettre à contribution les plus fortunés pour financer la transition énergétique », dans lequel les placements liés aux énergies fossiles seraient « surtaxés ». **Nicolas Dupont-Aignan** propose un régime fiscal hybride, fondé sur le rétablissement d'un « impôt sur les très grandes fortunes », tout en excluant la résidence principale et en permettant de déduire « tous les investissements dans des entreprises » localisant leur production en France.

Une thématique imposée par les hausses de prix

Tous bords politiques confondus, le pouvoir d'achat a été le thème principal de cette campagne présidentielle. Alors que l'Insee table sur une inflation de 4% cette année - l'augmentation post-Covid des prix de l'énergie et de l'alimentation ayant été aggravée en début d'année par le conflit armé entre la Russie et l'Ukraine -, les candidats rivalisent de propositions pour répondre aux inquiétudes des ménages français.

LES SALAIRES AU CŒUR DES PROGRAMMES

La question des salaires demeure en bonne place dans le programme de tous les prétendants à l'Élysée. Avec des approches variables toutefois. Concernant les faibles salaires, la gauche met l'accent sur la nécessité d'augmenter le Smic, au-delà de la revalorisation mécanique annuelle. Une hausse prévue, là encore, dans des proportions variables. **Jean-Luc Mélenchon** (LFI) est rejoint par **Jean Lassalle** (Résistons!) pour proposer un salaire minimum à 1.400 euros net par mois, soit une hausse de 10% environ par rapport au niveau actuel. De son côté, **Anne Hidalgo** (PS) veut le porter à environ 1.450 euros net par mois. **Fabien Roussel** (PCF) et **Yannick Jadot** (EELV) envisagent de le fixer à 1.500 euros net mensuel (de suite pour l'un, d'ici la fin du prochain quinquennat pour l'autre). **Philippe Poutou** (NPA) entend le rehausser à 1.800 euros, indexer les salaires sur le montant de l'inflation et instaurer un « présalaire d'autonomie » pour les 18-25 ans. Enfin, **Nathalie Arthaud** (LO) vise un Smic à 2.000 euros net.

Alors que le président sortant **Emmanuel Macron** (LREM) écarte toujours l'idée d'un coup de pouce pour le Smic (pour ne pas risquer de « détruire des emplois »), certains candidats classés à droite sur l'échiquier politique font de même. **Nicolas Dupont-Aignan** (DLF), **Marine Le Pen** (RN) et **Éric Zemmour** (Reconquête!) optent pour une hausse généralisée du revenu des plus modestes, via une baisse des cotisations ou des impôts sociaux. L'ancienne finaliste de la présidentielle 2017 entend, par exemple, exonérer de cotisations patronales les entreprises qui augmenteront de 10% les salaires de ceux qui gagnent jusqu'à trois Smic. De son côté, **Valérie Pécresse** (LR) prévoit de revaloriser de 10% sur cinq ans les salaires mensuels allant jusqu'à 2.800 euros net.

ÉNERGIE, CARBURANT : PAS QUE DES PISTES FISCALES

Pour lutter contre la flambée des tarifs de l'énergie et des carburants, nombre de candidats proposent de faire évoluer les taxes afférentes. Mais d'autres idées émergent. Le programme de l'écologiste Yannick Jadot prévoit de faire bénéficier six millions de ménages d'un chèque énergie d'un montant de



400 euros. L'Insoumis Jean-Luc Mélenchon envisage la gratuité totale pour les premiers kilowattheures d'électricité et mètres cubes d'eau consommés. À l'instar de Anne Hidalgo, de Nicolas Dupont-Aignan ou d'Éric Zemmour, il compte geler les prix à la pompe au niveau d'avant la crise ukrainienne : le plafonnement évoqué oscille, selon les prétendants, entre 1,40 et 1,80 euro le litre. Emmanuel Macron a, lui, promis « d'améliorer » les aides gouvernementales. Le candidat de Reconquête! entend « faire rembourser par les entreprises 50% des frais de carburant de leurs salariés pour leur domicile-travail ».

PEU D'ANNONCES SUR LE COMPTE ÉPARGNE TEMPS

Outre la promesse, en cas de réélection, de tripler la « prime exceptionnelle de pouvoir d'achat » qui porte son nom, Emmanuel Macron entend aussi réformer le compte épargne temps (CET) en le rendant « universel », mais aussi « portable » d'une entreprise à l'autre et surtout « transformable » en temps ou en argent. Son adversaire LR Valérie Pécresse suggère, de son côté, de « convertir les RTT en salaire ».

La redevance télé en sursis ?

Quatre prétendants au poste suprême appellent ouvertement à la suppression de la redevance de l'audiovisuel public : Emmanuel Macron, Marine Le Pen, Valérie Pécresse et Éric Zemmour. Si Nathalie Arthaud, qui évoquait un impôt « injuste » en 2017, élude le sujet cette année, les candidats de gauche plaident davantage pour une réforme que pour une abrogation.

De grands écarts sur l'âge de départ, et pas mal de points de consensus

La retraite constitue un sujet important dans les programmes des candidats. La France compte, il est vrai, 16,7 millions de retraités. Difficile d'ignorer cette catégorie d'électeurs, d'autant que traditionnellement ils votent massivement. Il s'agit aussi d'un marqueur politique. Grosso modo, le centre droit et la droite sont favorables à un recul de l'âge légal de départ (l'âge minimum à partir duquel les assurés sont autorisés à prendre leur retraite), au motif que, puisque les Français vivent plus longtemps, ils doivent travailler davantage afin de financer les pensions. Dans le système par répartition, les cotisations versées par les actifs servent, en effet, à payer immédiatement les retraites.

La gauche modérée et les écologistes sont pour le maintien de l'âge légal à 62 ans, tandis que l'extrême gauche milite pour le retour de la retraite à 60 ans. Dans cette campagne, l'extrême droite, longtemps partisane de la retraite à 60 ans, a revu sa copie (62 ans pour **Nicolas Dupont-Aignan** [DLF] ; 64 ans pour **Éric Zemmour** [Reconquête!]). Même **Marine Le Pen** (RN) a mis de l'eau dans son vin avec un départ à 60 ans désormais limité aux seuls assurés qui ont travaillé avant l'âge de 20 ans et qui disposent d'au moins 40 ans de cotisation. En revanche, tous les candidats proposent peu ou prou une augmentation du minimum vieillesse, une revalorisation du minimum de retraite (le montant de la pension globale des retraités qui justifie de tous leurs trimestres) et une indexation des pensions sur l'inflation pour éviter que les retraités ne perdent en pouvoir d'achat.

DÉPART DE 60 ANS À 65 ANS

60 ans	62 ans	64 ans	65 ans
 37 annuités, 55 ans pour les emplois pénibles  40 annuités  42 annuités  N/A annuités	 60 ans si travail avant 20 ans et 40 annuités  43 annuités  43 annuités  43 annuités  N/A annuités	 Relèvement d'un trimestre par an jusqu'en 2031, avec des aménagements pour les carrières longues ou pénibles	 Relèvement de quatre trimestres par an jusqu'en 2032, avec prise en compte de la pénibilité et des carrières longues  Relèvement de quatre trimestres par an jusqu'en 2032, avec prise en compte des cas d'incapacité, des carrières longues ou pénibles

MINIMUM VIEILLESSE

-  1.000 euros par mois
-  1.000 euros par mois
-  Au niveau du Smic

MINIMUM RETRAITE

(avec tous les trimestres)

-  1.100 euros par mois
-  1.200 euros par mois
-  Au niveau du Smic
-  Au niveau du Smic net
-  2.000 euros par mois

LES AUTRES MESURES

-  supprimer les principaux régimes spéciaux (EDF, RATP...) pour les nouveaux entrants poursuivre des concertations sur un régime universel plus simple, mais seulement pour les générations futures
-  valider des trimestres avec le RSA
augmenter le taux de cotisation vieillesse de 0,25 point en 5 ans + cotisations sur l'épargne salariale et les revenus financiers des entreprises
-  faire passer la pension de réversion de base de 54% à 75% de la retraite de base du conjoint décédé
supprimer les cotisations vieillesse en cas de cumul emploi-retraite pour les retraités ayant validé tous leurs trimestres
-  valider un trimestre de retraite pour les dirigeants d'associations justifiant de 10 ans d'engagement
-  calculer la retraite des actifs du privé sur les 10 meilleures années de salaire (au lieu des 25)
-  instaurer un droit d'option la plus favorable pour les agents du public entre les 10 meilleures années de salaires avec les primes, ou les six derniers mois de salaire sans les primes (comme aujourd'hui)
-  valider « plus souplesment » des trimestres pour les femmes d'artisans, de commerçants et d'agriculteurs travaillant pour leur conjoint

Des idées, mais peu d'inspiration

Le logement a beau être le premier poste de dépenses contraintes des Français, il reste une nouvelle fois le parent pauvre de la campagne présidentielle. Certes, les candidats en lice affichent tous des mesures dans leur programme. Mais ils demeurent encore peu diserts sur le sujet. En témoigne le thème de l'accession à la propriété. Seule **Valérie Pécresse** (Les Républicains) reprend le slogan sarkozyste de 2007 « une France de propriétaires ». Sans plus d'écho, apparemment.

Pour preuve : dans un récent sondage OpinionWay pour le courtier en prêts immobiliers Artémis Courtage (*), aucun des aspirants à l'Élysée n'atteint la barre des 10% à la question posée aux sondés de citer celui qui favorise le plus l'accès à la propriété. Pis, l'item gagnant est « aucun »... à 60%. Une reprise par la leader de la droite jugée « en décalage » avec le contexte actuel par Henry Buzy-Cazaux, le président fondateur de l'Institut du management des services immobiliers (IMSI). « À la décharge des candidats, le logement ne fait pas partie aujourd'hui des principales préoccupations des électeurs. D'autant que la guerre en Ukraine va certainement entraîner de manière durable une hausse du coût de fonctionnement des logements. Sans compter que la politique de transition environnementale engagée depuis vingt ans entrave la production de logements et aggrave la charge des propriétaires soumis à des travaux de rénovation énergétique toujours plus lourds », analyse-t-il.

Et Henry Buzy-Cazaux de déplorer la « méthode impressionniste » des candidats, « démunis de toute vision pour le logement alors que des décisions fortes s'imposent sur la longue durée ». Car une fois encore, l'habitat est essentiellement abordé par le seul prisme du logement aidé. À l'instar des compétiteurs classés à gauche, qui plébiscitent l'extension du plafonnement des loyers et exigent davantage de logements sociaux. À l'autre bout de l'échiquier, Valérie Pécresse se donne dix ans pour éradiquer les « ghettos urbains », quand **Marine Le Pen** (RN) et **Éric Zemmour** (Reconquête!) prétendent à instituer une « priorité nationale » pour le logement social et étudiant. Quid du programme du président sortant, **Emmanuel Macron** (LREM) ? Il faut s'attendre à « la continuité, après avoir posé les fondamentaux », comme l'expliquait Emmanuelle Wargon, la ministre du Logement, le 9 mars dernier lors d'une réunion avec les acteurs du secteur.

Et même si la question de la fiscalité de la transmission du patrimoine immobilier a fait irruption en début d'année dans la campagne présidentielle, Henry Buzy-Cazaux dresse un « constat d'échec », regrettant qu'aucun candidat n'ait proposé une remise à plat totale de la réglementation actuelle. Un chantier que le prochain locataire de l'Élysée ne pourra certainement pas éviter.

(*) Baromètre « [Les Français et l'immobilier](#) », vague 6 (mars 2022)

	encadrement des loyers partout sur le territoire et à la baisse dans les grandes villes mise en place d'une garantie universelle des loyers construction de 20.000 habitations sociales par an		généralisation de l'encadrement des loyers dans toutes les zones tendues construction de 150.000 logements sociaux, dont 50.000 « très sociaux », à loyer très bas mise en place d'une allocation logement complémentaire sous conditions de ressources
	construction de 200.000 logements chaque année, pour aller vers 30% de logements sociaux en zone urbaine		construction de 700.000 logements sociaux et relèvement de l'objectif de la loi SRU à 30%
	abrogation de la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) et de loi sur le droit opposable au logement (DALO) exonération de frais de notaires pour les primo-accédants qui achètent un bien immobilier de moins de 250.000 euros		construction de 100.000 logements sociaux par an, dont 20.000 en faveur des étudiants et jeunes travailleurs création d'un fonds de garantie des loyers pour prémunir les propriétaires lésés
	généralisation du prêt à taux zéro (PTZ) pour les primo-accédants sur tout le territoire français construction de 500.000 logements par an		extension de la caution publique « Visale » à l'ensemble des locataires faciliter l'accès au logement pour les jeunes et les actifs en mobilité

Les dons et héritages au cœur des programmes

Les donations et successions représentent un des thèmes majeurs de la campagne présidentielle. Cela peut paraître surprenant, sachant que les dons du vivant sont peu fréquents et que, grâce aux abattements fiscaux, 85% des héritages ne sont pas imposés. Il n'empêche : quel que soit leur niveau de revenus et de patrimoine, les Français ont à cœur de transmettre à leurs proches.

Les candidats l'ont bien compris : la grande majorité d'entre eux proposent de baisser les droits de succession. Il est d'ailleurs savoureux de constater que **Valérie Pécresse** (LR) et **Éric Zemmour** (Reconquête!) souhaitent, tous deux, exonérer de frais successoraux 95% des familles, tout comme... **Anne Hidalgo** (PS). La candidate socialiste finance, toutefois, cet allègement par une augmentation des droits de succession pour les patrimoines supérieurs à 2 millions d'euros.

SUPPRESSION DE CERTAINS DROITS DE SUCCESSION

De son côté, **Marine Le Pen** (RN) veut supprimer les impôts sur les héritages pour les enfants des « familles modestes » et des « classes moyennes », sans donner de seuils précis. **Jean Lassalle** (Résistons!) propose d'exonérer de droits de succession les exploitations agricoles. **Éric Zemmour** va plus loin puisqu'il étend cette exonération aux donations agricoles. Le polémiste souhaite également la suppression des droits de donation et de succession des entreprises familiales. **Nicolas Dupont-Aignan** (DLF) veut, lui, faire passer l'exonération des transmissions familiales de 75% de la valeur de l'entreprise actuellement (via le « Pacte Dutreuil ») à 90%. Le candidat de Debout La France milite aussi pour la suppression des droits de la succession des enfants sur la résidence principale de leur parent décédé.

RELÈVEMENT DES ABATTEMENTS

Même **Emmanuel Macron** (LREM) s'est converti à un allègement de la fiscalité successorale. Alors que l'actuel chef de l'État avait dénoncé les situations de rente durant la campagne de 2017, il veut faire porter

l'abattement pour les descendants en ligne directe de 100.000 euros à 150.000 euros par enfant. Et les autres membres de la famille du défunt (petits-enfants, neveux, nièces...) bénéficieraient d'une franchise d'impôt de 100.000 euros. **Fabien Roussel** (PCF) veut, lui, porter l'abattement par enfant à 170.000 euros. La progressivité des droits de succession serait fortement accentuée avec un doublement des tranches qui prendraient en compte, outre la valeur des biens légués, le niveau de revenu des héritiers. En revanche, le communiste veut abroger le Pacte Dutreuil.

Yannick Jadot (EELV) entend, lui aussi, renforcer la progressivité des droits de succession, sans donner plus de détail. **Jean-Luc Mélenchon** (LFI) veut intégrer, pour les « plus hauts patrimoines », les donations reçues par le défunt de son vivant dans le calcul des droits de succession. Enfin, l'Insoumis propose de taxer à 100% les héritages supérieurs à 12 millions d'euros. Très étonnamment, ni **Nathalie Arthaud** (LO) et ni **Philippe Poutou** (NPA) ne parlent d'alourdir la fiscalité sur les successions.

RÉDUCTION DES DÉLAIS DE RENOUVELLEMENT

Au nom de la solidarité intergénérationnelle, tous les candidats de droite et d'extrême droite militent pour une refonte des droits de donation. Pour **Valérie Pécresse**, l'abattement de 100.000 euros pour les dons d'un parent à un enfant doit être renouvelé tous les 6 ans et non tous les 15 ans, comme aujourd'hui. Idem pour les donations effectuées par les grands-parents au bénéfice des petits-enfants.

Éric Zemmour souhaite permettre à chaque parent et chaque grand-parent de donner, en franchise d'impôt, jusqu'à 200.000 euros à chaque enfant et petit-enfant tous les 10 ans. **Nicolas Dupont-Aignan** défend un doublement des abattements qui seraient renouvelés tous les 10 ans (eu lieu de 15 ans). « Ainsi, les dons des grands-parents aux petits enfants seraient exonérés d'impôts jusqu'à 62.000 euros, contre 31.000 euros aujourd'hui », illustre le candidat dans son programme.





éclairage

MARCHÉS FINANCIERS APRÈS LE CHOC DE LA GUERRE, PLACE À L'INCERTITUDE

Plus d'inflation, moins de croissance économique, davantage de volatilité sur les marchés actions. Telles sont les seules évidences qui ressortent quelques semaines après le début de l'offensive militaire russe en Ukraine.

Tout juste remis de la pandémie, les marchés ont de nouveau connu un début d'année inédit. Sur leur lancée de 2021, les indices ont atteint de nouveaux records absolus en janvier avec un plus haut historique à 7.384.86 points pour le CAC 40. Avant que les inquiétudes croissantes sur l'inflation et la situation en Ukraine ne prennent le dessus. Déjà sur une pente glissante avant le début de l'invasion du territoire ukrainien par l'armée russe, les actions ont effacé un an de hausse, jusqu'à perdre en moyenne plus de 20% par rapport à leurs pics du début d'année (-22% pour le CAC 40, par exemple), l'indice parisien tombant largement sous les 6.000 points, jusqu'à un plus bas touché le 7 mars à 5.756.38 points.

Un excès auquel on assiste souvent en période de grande incertitude, peut-on dire *a posteriori*, le CAC ne se payant à ce niveau plus que 12 fois ses bénéfices, alors qu'il était monté jusqu'à 20 fois pendant la crise sanitaire. Plus que la baisse, c'est l'extrême volatilité des cours qui a frappé les esprits durant

cette période, les retournements dans un sens ou dans l'autre pouvant être extrêmement brutaux à l'intérieur d'une séance, au gré des événements sur le front ukrainien.

SECTEURS EXPOSÉS

Pris dans la tourmente, investisseurs et analystes se sont mis en quête d'identifier les valeurs les plus exposées aux marchés russe et ukrainien, et donc au risque de sanctions économiques prises par les pays occidentaux. À côté des exemples les plus médiatisés comme la Société Générale, via sa filiale Rosbank, ou Renault, très présent en Russie (son deuxième marché après la France) via sa filiale Avtovaz, on a pu recenser une dizaine de valeurs moyennes françaises significativement implantées dans la zone, dont le spécialiste des bases-vie CIS, le groupe parapétrolier Technip Energies, ou, dans une moindre mesure, des fournisseurs des agriculteurs locaux comme Exel industries (pulvérisation agricole) ou le semencier Vilmorin. Globalement, les investisseurs ont, sans surprise, privilégié les

secteurs de l'armement et de la défense, comme Thales en France, des secteurs dits défensifs comme la santé ou les télécoms, ainsi que les énergies renouvelables, suscitant un regain d'intérêt à la faveur de la nécessité pour l'Europe d'investir massivement pour réduire sa dépendance aux énergies fossiles russes (gaz, pétrole, charbon). D'un point de vue géographique, les États-Unis ont vu leur poids remonter dans les portefeuilles des investisseurs institutionnels au détriment du Vieux Continent, pénalisé par sa proximité géographique.

RISQUE INFLATIONNISTE

Une fois la sidération passée, les sujets de fond ont pris le dessus, en tête desquels l'inflation et ses répercussions, la crise ayant fait grimper les trois grandes familles de matières premières, de l'énergie à certains métaux en passant par les denrées alimentaires comme le blé, dont l'Ukraine est l'un des principaux exportateurs mondiaux. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a estimé le surplus d'inflation induit à 2,5% à l'échelle mondiale, dont 2% en Europe.

Dans ce contexte, l'envolée des prix devient un sujet majeur pour les consommateurs, pour les décideurs politiques comme on le voit en France, et pour les banques centrales, qui ont pour enjeu de juguler l'inflation en réduisant leur intervention. Habités à un soutien sans faille de ces dernières, les marchés vont-ils être en mesure de poursuivre leur marche en avant avec des taux plus hauts et la fin des injections massives de liquidités ? Fin mars, la Banque centrale européenne (BCE) s'est montrée

Dans ses premières semaines, la guerre en Ukraine a fait flamber le cours du pétrole



plus ferme dans son discours quant à l'évolution de sa politique monétaire, alors que la réserve fédérale américaine (Fed) a adopté un ton plus virulent en n'excluant pas de relever ses taux par palier de 0,5 point au lieu de 0,25. Les données historiques montrent que quand la Fed augmente ses taux, les marchés actions sont stables trois mois plus tard, ils sont en hausse dans 75% des cas après six mois et toujours en hausse au bout d'un an.

L'ÉCONOMIE VA-T-ELLE TENIR ?

L'autre enjeu porte sur les répercussions de la crise sur le PIB. Selon l'OCDE, la croissance économique devrait être inférieure de 2% à celle prévue avant le début de la guerre en Ukraine. Les premiers indicateurs sont contrastés. La confiance des ménages, l'un des principaux carburants de la consommation, a flanché en France au mois de mars, alors que les PMI, indicateurs de l'activité manufacturière, continuent de montrer une phase d'expansion économique. Avant l'éclatement du conflit, le tableau de la situation économique était plutôt flatteur : une reprise post-Covid particulièrement robuste, une santé des entreprises au beau fixe, des taux de chômage au plus bas et un stock d'épargne au plus haut susceptible d'alimenter la consommation des ménages pour longtemps le temps de le résorber. La question déterminante est de savoir si l'inflation et la guerre vont casser cette dynamique, ou simplement l'infléchir. ■



• **Impôts**

Seuil effectif d'imposition <small>personne seule sans enfant (revenus 2021 imposables en 2022)</small>		Plafonnement des niches fiscales	
revenu déclaré 16.861 €	revenu net imposable 15.175 €	cas général 10.000 €	investissement Outre-mer 18.000 €

• **Emploi**

Smic : 10,57 € <small>(Taux horaire brut au 1^{er} janvier 2022)</small>	Inflation : +3,6% <small>Prix à la consommation (INSEE) hors tabac sur un an (février 2022)</small>
RSA : 575,52 € <small>(Revenu de Solidarité Active personne seule sans enfant)</small>	Emploi : 7,4% <small>Taux de chômage (BIT, France Métropolitaine) 4^{ème} trimestre 2021</small>

• **Épargne**

Livret A et Livret Bleu <small>(Depuis le 1^{er} février 2022)</small>	
Taux de rémunération : 1%	Plafond : 22.950 €
PEL	PEA
Taux de rémunération : 1% <small>(brut hors prime d'épargne) depuis le 1^{er} août 2016</small>	Plafond : 150.000 € <small>depuis le 1^{er} janvier 2014</small>
Assurance vie : 1,3% <small>(France Assureurs) Rendement fonds euros (moyenne 2021)</small>	

• **Retraite**

Âge légal : 62 ans <small>(ouverture du droit à pension si né(e) en 1955)</small>	
Point retraite	
AGIRC - ARRCO : 1,2841 € <small>(au 01/11/2021)</small>	IRCANTEC : 0,49241 € <small>(au 01/01/2022)</small>

• **Immobilier**

Loyer : 132,62 points <small>(+1,61%) Indice de référence (IRL) 4^{ème} trimestre 2021</small>	Loyer au m² : 16 € <small>France entière (SeLoger mars 2022)</small>
Prix moyen des logements au m² <small>(mars 2022 baromètre LPI-Seloger)</small>	
dans le neuf : 5.098 €	dans l'ancien : 3.351 €
Prix moyen du mètre carré à Paris : 11.625 € <small>(mars 2022 - baromètre LPI-Seloger)</small>	
Taux d'emprunt sur 20 ans : 1,30% <small>(29 mars 2022 - Empruntis)</small>	

• **Taux d'intérêt légal** (1^{er} semestre 2022)

Taux légal des créances des particuliers : 3,13%	Taux légal des créances des professionnels : 0,76%
---	---

• **Seuils de l'usure Prêts immobiliers**

Prêts à taux fixe : 2,51% (moins de 10 ans) 2,43% (10 à 20 ans) 2,40% (plus de 20 ans)	Prêts à taux variable : 2,32%
Prêts-relais : 2,87%	

• **Seuils de l'usure Prêts à la consommation**

Montant inférieur à 3.000 € : 21,11%
Montant compris entre 3.000 et 6.000 € : 9,85%
Montant supérieur à 6.000 € : 4,93%

■ I D A M



www.id-am.fr

83, boulevard Malesherbes
75008 PARIS

Contact Mag

Alban de Follin, Directeur,
adefollin@id-am.fr
06 48 58 14 29

Avertissement

IDAM est une société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP-17000023, dont le siège social est sis au 83, Boulevard Malesherbes, 75008 Paris. Le Mag IDAM ne peut être reproduit, communiqué, ou publié, en totalité ou en partie, sans l'autorisation préalable et écrite de IDAM. Le Mag IDAM est un magazine d'informations générales. Il ne délivre ni conseil en investissement, ni sollicitation à la souscription de supports d'investissement, Il ne constitue en aucune manière un engagement contractuel ou pré-contractuel de la société IDAM. Le Mag IDAM n'a pas pour but de fournir et ne sert pas à fournir des conseils d'ordre comptable, juridique ou fiscal ou des recommandations d'investissement. Les informations ou analyses contenues dans ce document, notamment les informations chiffrées, sont issues en partie de sources externes considérées comme dignes de foi.